



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 18/02/2026

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langelfeld – Bruno Lefevre**

Excusé : **M. Sylvain Sanna**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 11/02/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D1

CAZOULS MAR MAU 1/PALAVAS CE 1

Du 15/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 08/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

D2

⚽ Poule B

MONTPEYROUX FC 1/ALIGNAN AC 1

Du 15/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 01/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ASM34 2/S. POINTE COURTE 1

VIL. BEZIERS FC 1/MIREVAL AS 1

Du 15/02/2026, reportées à l'avance

Sont reportées au 05/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

D3

⚽ Poule A

VALERGUES AS 1/CASTRIES AV 1

Du 15/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 08/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule B

PAULHAN ES 2/CANET AS 2

Du 15/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule C

BESSAN AS 1/MARAUSSAN AS 1

Du 15/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



ST THIBERY SC 2/MONTBLANC SF 1

Du 15/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 05/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

SUD HERAULT FO 2/FLORENSAC PINET 2

Du 15/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 05/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ENT.HAUTS CANTONS 1/THONGUE ET LIBRON FC 1

Du 15/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

D4

⚽ Poule A

VALERGUES AS 2/ST MARTIN LONDRES US 2

Du 15/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 05/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule B

MUC FOOTBALL 1/ST PARGOIRE FC 2

Du 01/03/2026

Est reportée au 08/03/2026

(Accord footclubs)

VILLEVEYRAC US 2/MUC FOOTBALL 1

Du 19/04/2026

Est reportée au 26/04/2026

(Carnaval – installation inaccessible – accord footclubs)

⚽ Poule C

NEFFIES ROUJAN RC 1/CAZOULS MAR MAU 2

Du 08/03/2026 (match reporté du 25/01/2026)

Est avancée au 20/02/2026

(Accord des clubs)

NEFFIES ROUJAN RC 1/SAUVIAN FC 2

Du 15/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 05/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ENT.HAUTS CANTONS 2/THONGUE ET LIBRON FC 2

THEZAN ST GENIES 1/PUIMISSON AS 2

BOUJAN FC 1/MIDI LIROU CAP POILH 1

Du 15/02/2026, reportées à l'avance par la permanence du District

Sont reportées au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



CAZOULS MAR MAU 2/ALIGNAN AC 2

Du 15/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

En cas de qualification de CAZOULS MAR MAU 2 pour les ½ finales du Challenge Maurice Martin du 26/04/2026, ce match de championnat devra se jouer en semaine avant le 26/04/2026, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District (27 km entre les deux clubs)

D5

⚽ Poule A

M. ATLAS PAILLADE 4/MUDAISSON ES 1

Du 15/02/2026

Est reportée au 01/05/2026, jour férié et journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

VÉTÉRANS

⚽ Poule A

VALERGUES AS 33/VENDARGUES PI 33

Du 13/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 27/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule B

LA PEYRADE OL 33/MIREVAL AS 33

Du 13/02/2026

Est reportée au 20/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

⚽ Poule C

FLORENSAC PINET 33/ACADEMIE VEDASIENNE 31

Du 13/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 20/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

En cas de nouvel arrêté municipal pour le week-end du 22/02/2026, le match sera automatiquement reporté au 27/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

ST THIBERY SC 33/ROC SOCIAL SETE 32

Du 13/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 20/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

En cas de nouvel arrêté municipal pour le week-end du 22/02/2026, le match sera automatiquement reporté au 06/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

ST PARGOIRE FC 31/AGDE RCO 33

Du 13/02/2026

Est reportée au 27/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



⚽ Poule D

BESSAN AS 32/MONTBLANC SF 32

Du 13/02/2026

Est reportée au 27/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ALIGNAN AC 33/THEZAN ST GENIES 32

Du 13/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 27/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

CŒUR HERAULT ES 33/ENT.HAUTS CANTONS 33

Du 13/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 06/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

THONGUE ET LIBRON FC 33/NEFFIES ROUJAN RC 31

Du 13/02/2026

Est reportée au 27/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

⚽ Poule E

MIDI LIROU CAP POILH 32/ENSERUNE FC 33

Du 13/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 06/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

VIL. BEZIERS FC 32/SAUVIAN FC 32

Du 13/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 27/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

SUD HERAULT FO 34/MARAUSSAN AO 33

Du 13/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 27/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

NOTIFICATION TARDIVE DE JOUR – TERRAIN - HEURE

Conformément aux dispositions de l'Article 7 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique au club ci-après une amende de 20 € pour notification tardive de jour – terrain – heure :

FRONTIGNAN AS 2 (503214)

54058603 – D1 du 21/02/2026

Amende : 20 €

(Mail du 16/02/2026 pour un changement de terrain)

NEFFIES ROUJAN RC 1 (581086)

54091023 – D4 (C) du 20/02/2026

Amende : 20 €

(Mail du 17/02/2026 pour l'avancée du match au 20/02/2026)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



DÉCISION

O. VEDASIEN 1/JACOU CLAPIERS FA 4

54103113 – D5 (A) du 15/02/2026

Vu le planning du District,

Vu le courriel de la mairie de St-Jean-de-Védas du 13/02/2026 indiquant qu'elle ne peut mettre à disposition du club ses installations sportives, les créneaux étant tous attribués,

En l'absence de notification de terrain de repli pour le match cité en rubrique,

La Commission donne match perdu par pénalité - 1 (moins un) point à l'équipe O. VEDASIEN 1 avec amende de 50 € (564614) pour en reporter le bénéfice à l'équipe JACOU CLAPIERS FA 4 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 7 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

ABSENCE DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SÉCURITÉ

Vu les feuilles de matchs,

Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

JACOU CLAPIERS FA 3 (582757)

54102842 – D4 (A) du 15/02/2026

Amende : 30 €

ROC SOCIAL SETE 1 (541759)

54090640 – D4 (B) du 15/02/2026

Amende : 30 €

ST PARGOIRE FC 2 (503543)

54090641 – D4 (B) du 15/02/2026

Amende : 30 €

ESGVH 3 (503188)

54091038 – D4 (C) du 15/02/2026

Amende : 30 €

RC MTP CEVENNES 2 (564478)

54103108 – D5 (A) du 15/02/2026

Amende : 30 €

ST MARTIN LONDRES US 2 (503184)

54103109 – D5 (A) du 15/02/2026

Amende : 30 €

Prochaine réunion le 04/03/2026



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou